



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr. GENERALE

CEDAW/C/ETH/1-3
21 mai 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes (CEDAW)

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Rapport initial, deuxièmes et troisièmes rapports périodiques
des Etats parties

ETHIOPIE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. INTRODUCTION	4
1.1 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	4
1.2 Historique de la condition féminine en Ethiopie	4
1.3 Mécanisme national pour les femmes : rôle des différentes unités chargées d'assurer la participation des femmes au développement	5
1.4 Elaboration d'une politique nationale	7
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE	8
2.1 Participation féminine aux programmes d'enseignement, d'alphabetisation et de formation professionnelle	8
2.2 Causes des disparités	11
2.3 Mesures prises ou envisagées	11
3. PARTICIPATION DES FEMMES A LA MAIN-D'OEUVRE	12
3.1 Participation des femmes à la main-d'oeuvre	12
3.2 Causes des inégalités	13
3.3 Mesures prises et envisagées	13
4. SANTE, PLANIFICATION FAMILIALE ET NUTRITION	14
4.1 Situation effective, données	14
4.2 Principaux problèmes	16
4.3 Mesures prises et envisagées	17
5. SITUATION JURIDIQUE DES FEMMES	18
5.1 Situation des femmes dans la société éthiopienne	18
5.2 Lois sur le mariage et le divorce	19
5.3 Discrimination à l'égard des femmes en matière de propriété foncière	19
5.4 Le droit du travail	20
5.5 Mesures prises et envisagées	20

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
6. AGRICULTURE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	21
6.1 Situation actuelle, données	21
6.2 Principaux problèmes	22
6.3 Mesures prises et envisagées	22
7. RESSOURCES : TERRES, EAU ET CREDIT	23
7.1 Accès des femmes à la terre, au crédit et à l'eau potable	23
7.2 Mesures prises et orientations	24
8. HABILITATION ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES	24
8.1 Fonction de direction	24
8.2 Rôles de décision	25
8.3 Les médias et les femmes en Ethiopie	25
8.4 Mesures prises et envisagées	25
9. RESUME ET CONCLUSIONS	26
Liste des documents utilisés pour l'établissement de ce rapport	28

1. INTRODUCTION

1.1 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée le 18 décembre 1979 par 94 pays, dont l'Ethiopie. Il s'agit là d'une étape importante dans la lutte pour l'égalité des droits en faveur des femmes. La Convention réclame l'égalité des droits pour les femmes, quelle que soit leur situation de famille, dans tous les domaines. Elle insiste sur l'égalité des responsabilités des hommes et des femmes dans le contexte de la vie familiale, et elle rappelle que les services sociaux sont nécessaires pour permettre aux femmes de combiner leurs obligations familiales, leurs responsabilités professionnelles et leur participation à la vie publique.

2. Un des articles de la Convention stipule que les Etats parties présenteront régulièrement des rapports sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'habilitation et l'égalité des femmes au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). On trouvera ci-après le rapport demandé.

1.2 Historique de la condition féminine en Ethiopie

3. De façon générale, les planificateurs, les décideurs et les gens de terrain en sont venus à constater peu à peu que leurs plans et programmes ont souvent négligé et même aggravé la condition des femmes qui composent la moitié au moins, et aussi la partie souvent la plus déshéritée, de leurs groupes cibles théoriques. Si les femmes ne participent pas au développement et n'en bénéficient pas, c'est essentiellement parce qu'elles ne sont pas prises au sérieux et que leurs problèmes ne sont pas voyants. Cette remarque s'applique également aux femmes en Ethiopie.

4. Cette constatation a souligné la nécessité de mettre au point des méthodes spécifiques pour associer les femmes au processus de développement et les en faire bénéficier. Ces méthodes doivent tenir compte de la multiplicité des tâches et des attributions des femmes. La participation devra viser non seulement à satisfaire des besoins essentiels tels que nourriture, éducation, eau, etc., mais également à renforcer la position stratégique des femmes en Ethiopie; à abolir leur subordination dans tous les domaines de la vie, à leur donner les moyens de se faire entendre. L'habilitation et l'autodétermination des femmes doivent faire partie de toute activité visant à promouvoir leur rôle dans la société éthiopienne.

5. L'Ethiopie est l'un des pays les plus pauvres du monde et ce sont les femmes qui subissent les conséquences directes de la pauvreté. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont parmi les plus élevés du monde. Les pénuries alimentaires, la malnutrition et une hygiène défectueuse affectent directement les femmes considérées comme responsables de la survie de leurs enfants et de leur famille. Traditionnellement, et en partie sous l'influence de la religion (chrétienne, orthodoxe éthiopienne, islamique ou animiste), ou des valeurs ethniques, le rôle des femmes dans presque toutes les sociétés locales est subordonné aux hommes. Les filles se marient jeunes (dans les zones rurales, en moyenne à 13 ans et demi; les hommes à 21 ans et demi), les divorces et les veuvages sont fréquents chez les jeunes (Hanna Kebede, 1990). Des mutilations physiques, imposées par la tradition, sont couramment pratiquées sur les femmes en Ethiopie.

6. Comme dans de nombreux pays africains, les femmes assurent en grande partie la production alimentaire, contribuant souvent pour plus de 50 % à la main-d'oeuvre agricole. Si l'on tient compte du fait que 90 % de la population vivent dans les zones rurales, les femmes de ces régions constituent un énorme groupe cible. Les Ethiopiennes participent intensément à presque toutes les activités agricoles, et en même temps elles sont chargées de toutes les tâches domestiques qui, vu le manque d'ustensiles et d'autres ressources, sont souvent très pénibles.

7. La guerre, la sécheresse et les crises économiques qui en sont la conséquence affectent particulièrement les femmes. Les familles déplacées, les programmes de réinstallation, la migration des hommes, etc., aggravent une situation déjà difficile et pénible. Les veuves, dont certaines ont émigré vers les villes, vivent maintenant dans une affreuse pauvreté, car les systèmes traditionnels d'entraide ne fonctionnent plus et elles sont désormais seules à assurer le revenu du ménage et les soins à la famille. A l'heure actuelle, il y a concentration de cas de ce genre dans les villes.

1.3. Mécanisme national pour les femmes : rôle des différentes unités chargées d'assurer la participation des femmes au développement

8. Le Mécanisme national et régional pour les femmes est en cours de transformation. Depuis décembre 1992, la politique sur les femmes en Ethiopie fait l'objet d'un examen aux différents niveaux du gouvernement : avec les représentants du Mécanisme actuel, avec le Conseil des ministres, avec le Conseil des représentants du Parlement éthiopien. L'approbation de la politique en faveur des femmes exercera une influence considérable sur le mécanisme, et entraînera la mise en place d'un département des affaires féminines dans tous les ministères, aux niveaux national et régional. Ces départements seront dotés d'un budget raisonnable et de personnel qualifié. La coordination générale sera assurée par le Bureau des affaires féminines, qui relève du Cabinet du Premier Ministre. La personne qui dirige ce Bureau a rang de ministre depuis 1992, ce qui souligne l'importance accordée aux questions féminines en Ethiopie. Une bonne partie de la coordination sera assurée par le Département de la coordination des affaires féminines du Ministère du travail et des affaires sociales. Le rapport doit rendre compte des activités entreprises jusqu'à présent, et un aperçu de la situation actuelle est donné ci-dessous.

9. Le Gouvernement éthiopien a créé des structures au sein des différents ministères pour traiter des besoins et des intérêts des femmes par le biais de projets et de programmes. Ces services sont considérés comme des mécanismes conçus pour vérifier que les plans de développement reconnaissent le rôle économique des femmes, faire en sorte que les programmes en tiennent compte et proposent des projets pouvant renforcer la contribution des femmes aux efforts de développement.

* Bureau des affaires féminines au Cabinet du Premier Ministre

Le Gouvernement provisoire d'Ethiopie a créé en avril 1992 le Bureau des affaires féminines, qui relève du Cabinet du Premier Ministre. Ce service travaille avec le Conseil des ministres, lui fournit des avis et facilitera au gouvernement la définition et la formulation de politiques nationales prenant en compte les questions relatives à l'égalité des sexes. Il facilite la formation d'associations féminines au niveau local.

* Département assurant la coordination des affaires féminines - Ministère du travail et des affaires sociales

Depuis janvier 1990, le département est chargé de coordonner la formulation de politiques sur les questions relatives à l'égalité des sexes, la publication de directives, l'organisation de recherches, la documentation et la diffusion des informations et la formation aux questions relatives à l'égalité des sexes. Il doit également coordonner, superviser, évaluer et suivre les activités féminines entreprises par plusieurs organisations dans diverses parties de l'Ethiopie. Cette coordination vise à éviter les chevauchements d'activités et les écarts et à faciliter le lancement d'entreprises communes visant à insérer les femmes dans les activités de développement du pays.

* Département des affaires concernant les femmes rurales au Ministère de l'agriculture

Ce service qui est un des plus anciens, a été créé en 1974. Il est principalement chargé d'intégrer les femmes au développement rural, et il exécute des programmes de développement principalement axés sur des activités génératrices de revenus et sur les technologies appropriées visant à alléger le travail des femmes, à la maison et à la ferme. Une équipe de 500 agents répartis dans tout le pays travaille sur ces programmes au niveau local.

* Service des femmes au Ministère de l'éducation

Le Ministère de l'éducation, soutenu par l'Institut chargé du développement des programmes scolaires et de la recherche, s'efforce d'atteindre les femmes grâce à ses programmes d'alphabétisation et à ses projets de formation communautaire. L'Institut enquête sur les résultats obtenus par les filles dans l'enseignement primaire et s'efforce de convaincre les enseignants et les administrateurs des écoles de l'importance de l'éducation des filles.

* Service des femmes au Ministère de la santé

Le Ministère de la santé forme des accoucheuses traditionnelles. Ce service fait partie du Département de santé communautaire. Il met aussi l'accent sur la formation des agents de santé communautaire pour améliorer l'accès aux services de santé locaux.

* Service des femmes au Ministère du plan et du développement économique

Une autre conséquence de la Constitution de 1988 a été la création de services féminins au Bureau du Comité national de la planification centrale. Cet organisme étudie le contenu des programmes de développement, proposés par chaque ministère compétent, et suit leur exécution. Il est bien placé pour influencer les plans nationaux et assurer la conception et l'exécution de programmes prévoyant des mesures en faveur des femmes.

* Service féminin à la Direction des ressources en eau

Créé avec l'aide de l'UNICEF en 1990, ce service fait en sorte que les femmes participent à toutes les décisions concernant la fourniture d'eau potable. Il joue un rôle de catalyseur, en favorisant par la recherche l'éclosion d'idées, la mise en place de stratégies et de mesures facilitant la participation des femmes. Il veille également à introduire une composante hygiène et éducation pour la santé dans les projets d'approvisionnement en eau.

* Institut éthiopien de nutrition

L'Institut a également un programme destiné aux femmes axé sur un certain nombre de questions : nutrition, alimentation maternelle et infantile, maladies de la malnutrition et carences nutritionnelles, tabous alimentaires, production et stockage des aliments.

* Centre de recherche et de formation sur les femmes et le développement à l'Université d'Addis-Abeba

Ce nouveau centre fonctionne depuis septembre 1991. Il fait des recherches sur les problèmes liés au sexe, rassemble et analyse les données sur la situation des femmes dans le développement, diffuse des idées et des renseignements concernant les femmes et aide le gouvernement à formuler des principes d'action. Il participe aux mesures concernant l'éducation et la formation.

1.4 Elaboration d'une politique nationale

10. Il sera ici question des politiques appliquées depuis la signature en 1980 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement éthiopien a démontré sa volonté, en créant l'Association révolutionnaire des femmes éthiopiennes (ARFE) en 1980, qui assure l'adhésion des femmes éthiopiennes à ce mouvement politique de masse. Fondée sur une perspective marxiste-léniniste, l'ARFE insistait surtout sur la philosophie politique de l'égalité des sexes; elle a pris un bon départ en sensibilisant la population aux questions relatives à l'égalité des sexes et en incitant les femmes à suivre des cours d'alphabétisation, à participer à des projets générateurs de revenus, ou à recevoir une formation en matière de santé et de nutrition.

11. Les objectifs de protection sociale, définis dans le plan décennal (1984-1994) donnent des indications générales pour résoudre les problèmes sociaux hérités du système réactionnaire précédent et ceux qui pourraient surgir au cours de la période de transition. Les questions relatives à l'égalité des sexes font l'objet d'une stratégie spéciale où il est dit que la législation ne peut rester telle quelle si elle crée des différences entre les sexes. Le système de sécurité sociale doit assurer les mêmes prestations à tous les membres de la société. Toutefois, les lois éthiopiennes ne font pas de discrimination en fonction du sexe; ce qui manque c'est une politique clairement définie et résolument mise en oeuvre.

12. La Constitution de la République populaire démocratique éthiopienne de 1988 expose la politique du gouvernement concernant "les femmes et le développement" et stipule que :

"L'Etat appuiera tout spécialement les femmes au niveau de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, de façon à ce qu'elles puissent participer aux affaires politiques, économiques, sociales et culturelles sur un pied d'égalité avec les hommes."

13. La Charte de l'Ethiopie pour la période transitoire (1991) a fait sienne la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui implique l'égalité des droits pour les hommes et pour les femmes.

14. Comme mentionné précédemment, une politique pour les femmes est en cours d'adoption par le Conseil des ministres et le Conseil des représentants de l'Ethiopie. Cette politique constituera sans aucun doute une étape importante dans la définition des objectifs, des méthodologies, des instruments et des mesures nécessaires pour donner aux femmes des moyens d'action et leur assurer l'égalité.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

2.1 Participation féminine aux programmes d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle

15. L'Ethiopie a fait de gros efforts pour éduquer ses citoyens. L'un des résultats les plus spectaculaires a été enregistré avec les programmes très ambitieux de la Campagne nationale d'alphabétisation de 1979. En 20 sessions, ce programme a fait passer le taux d'alphabétisation de 16 % en 1974 à 76 % en 1988. Le pourcentage de femmes avoisinait 52 % (voir tableau 1).

Tableau 1 : Programme d'alphabétisation et d'éducation des adultes

Programme/éducation	1974	1989
ALPHABETISATION (SESSIONS 1 A 20)		
<u>Alphabétisation</u>		
Inscrits		21 727 005
Hommes		10 475 902
Femmes		11 251 153
Reçus	1 954 369	19 527 610
Hommes	1 574 573	9 663 980
Femmes	379 796	9 863 630
Pourcentage d'alphabétisés	7	76
<u>Programme complémentaire</u>		
Inscrits		17 150 697
Hommes		9 337 900
Femmes		7 812 797
Reçus		13 142 535
Hommes		7 178 346
Femmes		5 964 189
ENSEIGNANTS		2 000 462
EDUCATION DES ADULTES 1989		
<u>Centres de formation professionnelle communautaire</u>		
Centres		480
Participants		151 671
Hommes		120 637
Femmes		31 034

Source : Statistiques de l'enseignement de base 1989, Ministère de l'éducation.

16. Depuis 1974, les inscriptions de filles ont quadruplé, celles des garçons ne faisant que tripler (situation peut-être due à une campagne de conscription obligatoire pour les hommes). Toutefois, un quart seulement des filles d'âge scolaire sont inscrites.

17. Le pourcentage des filles inscrites en 1974 était de 32 % pour l'enseignement primaire, de 30 % pour les premières classes de l'enseignement secondaire et de 24 % pour les classes terminales. Quinze ans plus tard, en 1989, ces pourcentages étaient de 39 % dans le primaire, de 41 % dans les premières classes du secondaire et de 39 % dans les classes terminales (voir tableau 2). Il est donc manifeste qu'une amélioration s'est produite.

Tableau 2 : Inscription des élèves par niveau et par sexe

	NIVEAU								
	Primaire			Premières classes de l'enseignement secondaire			Classes terminales du secondaire		
	Total	Filles	%	Total	Filles	%	Total	Filles	%
1974	859 800	274 200	32	101 800	30 600	30	1 300	19 200	24
1984	2 497 100	936 600	38	303 600	109 100	36	276 200	98 400	36
1985	2 498 100	933 900	39	320 200	122 200	38	282 200	106 700	38
1986	2 448 800	957 500	39	363 100	142 000	39	292 400	113 700	39
1987	2 729 200	1 053 000	39	422 500	167 000	39	326 000	126 200	39
1988	2 884 000	1 097 000	38	454 000	184 200	40	378 700	142 500	38
1989	2 855 800	1 112 800	39	447 600	183 800	41	42 640	167 600	39

Source : Commission de l'enseignement supérieur, statistiques sur l'enseignement supérieur, Département des statistiques et de l'éducation, Addis-Abeba, juillet 1988.

18. Les inscriptions et l'assiduité des élèves varient en fonction du sexe. Le nombre de filles inscrites dans l'enseignement élémentaire, secondaire et tertiaire est inférieur à celui des garçons. L'écart se creuse au niveau de l'enseignement supérieur. Pour ne citer qu'un exemple : pendant l'année universitaire 1986/87, les pourcentages de femmes diplômées en sciences sociales et en sciences naturelles étaient de 7 % et de 6,5 %, respectivement (voir tableau 3).

19. Très peu d'étudiantes réussissent l'examen de fin d'études chaque année : de 8 à 10 % pour les programmes sanctionnés par un grade universitaire et 16 % environ pour ceux qui permettent d'obtenir un diplôme. On ne peut que regretter les nombreux échecs au niveau supérieur. Comme on l'a déjà dit, beaucoup de filles abandonnent les études élémentaires et secondaires. Celles qui continuent choisissent des professions traditionnellement considérées comme féminines : infirmière, monitrice d'enseignement ménager, secrétaire, etc. Les schémas de scolarisation féminine sont semblables à ceux des autres pays africains. Des circonstances socioculturelles et politiques spécifiques à l'Ethiopie ont peut-être aggravé le problème; c'est ce qu'il faudrait étudier.

Tableau 3 : Nombres et pourcentages de femmes ayant obtenu un grade ou un diplôme pendant l'année académique 1986/87

Discipline		Total	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Médecine	Diplôme	262	77	29,4
	Grade	158	30	19
Commerce	Diplôme	438	71	16,2
	Grade	-	-	-
Sciences sociales	Diplôme	47	5	11,1
	Grade	640	45	7
Bibliothéconomie	Diplôme	49	5	10,2
	Grade	-	-	-
Agriculture	Diplôme	631	46	73
	Grade	260	9	35
Technologie	Diplôme	377	24	6,4
	Grade	189	5	2,6
Enseignement	Diplôme	627	36	10,4
	Grade	96	10	5,8
Etude de langues	Diplôme	-	-	-
	Grade	158	24	15,2
Sciences naturelles	Diplôme	-	-	-
	Grade	614	40	6,5
Droit	Diplôme	-	-	-
	Grade	51	3	5,9
Total général	Diplôme	2 166	166	7,7
	Grade	2 431	294	8

Source : Commission de l'enseignement supérieur, statistiques sur l'enseignement supérieur, Département des statistiques et de l'éducation, Addis-Abeba, juillet 1988.

20. La formation professionnelle fait défaut tant pour les hommes que pour les femmes. Les quelques établissements de formation sont gérés et/ou soutenus par les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales. De toute façon, les femmes ont moins accès à une formation professionnelle, et celle-ci porte en général sur des activités traditionnellement considérées comme féminines : économie ménagère, tricotage et couture, préparation des produits alimentaires, etc.

2.2 Causes des disparités

21. Les perspectives d'études offertes aux garçons sont meilleures que celles des filles, la société estimant que le rôle essentiel de ces dernières est d'être de bonnes épouses et de bonnes mères. En outre, les valeurs et normes sociales assignent aux femmes des rôles et des attributions précis.

L'enseignement est parfois perçu comme préjudiciable à ces valeurs et à ces normes traditionnelles, spécialement dans les zones rurales. Les mariages précoces qui sont la règle dans de nombreuses sociétés d'Ethiopie vont à l'encontre de la scolarisation des filles; ils augmentent également les taux d'abandon scolaire dans certaines parties rurales du pays. Bien que l'âge du mariage, surtout dans les zones urbaines ait été relevé, mariages précoces et grossesses vont de pair et ont des conséquences sociales et démographiques néfastes.

22. La forte demande de main-d'oeuvre féminine dans les exploitations agricoles et dans les ménages limite également la scolarisation des filles. La pauvreté généralisée à la campagne fait que les parents ont du mal à envoyer leurs enfants à l'école.

23. Le choix de certaines disciplines est également très influencé par la culture. La plupart du temps, le choix n'est pas fait librement mais il est imposé. Les femmes sont aussi très désavantagées dans l'emploi parce qu'elles n'ont pas fait d'études.

2.3 Mesures prises ou envisagées

24. Même si l'enseignement n'est pas obligatoire en Ethiopie et si tous les enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés, la politique scolaire ne fait pas de discrimination sexuelle. La discrimination sexuelle est de plus en plus rare dans tous les secteurs. Auparavant les études de comptabilité étaient interdites aux femmes qui étaient réduites au cours de secrétariat; désormais, les deux leur sont ouverts. La Constitution éthiopienne, adoptée en 1987, stipule à l'article 36 que l'Etat fournira aux femmes un soutien spécial, notamment en matière d'éducation, de formation et d'emploi, pour leur permettre de participer aux affaires politiques, économiques, sociales et culturelles, à égalité avec les hommes. Toutefois, il est évident qu'il y a souvent loin de ces principes à la réalité.

25. Plusieurs programmes ont été exécutés afin d'améliorer le système d'enseignement du point de vue de l'égalité des sexes. L'Institut d'élaboration des programmes scolaires a amélioré les programmes scolaires dans ce sens, pour les différents niveaux d'enseignement et des recherches sur les matériels pédagogiques ont été conduites dans la même optique.

26. Des programmes nouveaux, prévus pour cette année ou pour l'année prochaine, utilisent du matériel pédagogique qui ne souligne pas les rôles stéréotypés des hommes et des femmes - femmes au foyer, hommes gagnant l'argent du ménage. Des campagnes sont également envisagées pour attirer davantage de filles et de femmes vers l'enseignement et vers la formation professionnelle.

3. PARTICIPATION DES FEMMES A LA MAIN-D'OEUVRE

3.1 Participation des femmes à la main-d'oeuvre

27. Dans l'Ethiopie rurale, où elles constituent 51,4 % de la main-d'oeuvre, les femmes travaillent dans les champs, font la moisson, plantent, élèvent du bétail, cultivent des jardins potagers, entretiennent le ménage et assument de nombreuses responsabilités communautaires. Toutefois, ces activités ne sont généralement pas considérées comme rémunératrices puisqu'elles ne génèrent pas de revenus. Certaines femmes des zones rurales travaillent également dans le secteur non structuré de l'économie : petit commerce, poterie, etc.

28. Ces femmes ne figurent pas non plus dans les statistiques officielles parce qu'il est impossible de réunir des renseignements sur les revenus et les activités et le nombre de femmes dans ce secteur.

29. Dans les zones urbaines, les femmes ont des emplois de qualification inférieure et sous-payés; il s'agit de tâches répétitives, apprises rapidement, n'exigeant pas de connaissances techniques de l'ensemble du processus. Les femmes travaillent surtout dans la transformation des produits alimentaires, les textiles, la confection, le caoutchouc, les produits chimiques, etc.

30. D'après les statistiques de 1990, le pourcentage des femmes travaillant dans différents secteurs s'établit comme suit :

Tableau 4 : Statistiques sur la participation féminine et masculine à la main-d'oeuvre

Occupation	Femme (%)	Homme (%)
Emplois techniques	19,10	21,48
Administration et gestion	0,25	1,04
Cadres, fonctionnaires et travail administratif	24,86	17,19
Secteur de la vente	0,66	0,73
Agriculture	15,52	16,66
Emplois dans le secteur de la production et activités annexes	25,00	30,39

Source : Ministère du travail et des affaires sociales, 1990.

31. Comme le montrent les statistiques, un fort pourcentage de femmes travaillent dans les bureaux : 24,86 % (secrétaires, commis au classement, etc.). Le plus faible pourcentage est enregistré dans l'administration et la gestion, qui offrent des postes de décision bien rémunérés. Si les statistiques données ci-dessus sont appelées à changer, une fois achevés la libéralisation et le développement du secteur privé qui l'accompagnera, elles n'en sont pas moins utiles à des fins de comparaison.

32. Dans tous les emplois, les femmes figurent toujours au bas de l'échelle des salaires. Dans la fonction publique, les femmes sont plutôt secrétaires ou commis que directeurs ou chefs de département. Dans le secteur de la santé, elles sont davantage infirmières que médecins. Dans l'enseignement, elles travaillent plutôt dans les écoles élémentaires qu'à l'université ou dans l'administration. Dans le secteur de la production, la majorité est sans qualification.

3.2 Causes des inégalités

33. Si les femmes ne bénéficient pas des avantages du développement, c'est essentiellement parce qu'elles ne sont pas prises au sérieux et que leurs problèmes ne sont pas voyants. Aussi longtemps que cette situation durera et que les femmes resteront en marge de la société, il y aura des malentendus, les politiques seront inadéquates, les programmes et les projets seront non seulement inévitables, mais inefficaces et inadaptés. Lorsque les planificateurs et les décideurs auront pris conscience du rôle réel des femmes grâce à des données à jour et spécifiques, on pourra tenir compte de leur rôle particulier et des conséquences pour le développement.

34. Par ailleurs, rares sont les études approfondies sur les pratiques, attitudes, valeurs et normes socioculturelles qui façonnent la vie des femmes en tant que membres de groupes multiethniques de la société éthiopienne. En outre, les récentes tragédies dues à l'homme ou à des cataclysmes naturels ont laissé des milliers de femmes dans des situations désastreuses, en les déplaçant loin de leur communauté. Il n'a pas été fait d'étude sur l'impact de ces situations sur les femmes, sur la façon dont elles font face, etc.

35. Les réductions décidées dans les services sociaux entraînent un surcroît de travail pour les femmes qui prennent soin des malades et des personnes âgées. Dès lors que le chômage augmente, les femmes sont les premières à perdre leur emploi et à ne plus avoir d'activités rémunératrices. Elles sont contraintes d'accepter des emplois peu rémunérés et des activités socialement inacceptables, telles que la prostitution, pour assurer la survie de la famille. Par ailleurs, l'augmentation des prix des denrées alimentaires les oblige à travailler davantage pour assurer l'entretien de la famille. Les données indiquent que les femmes ont des emplois peu payés parce que leur niveau d'instruction est bas.

36. Les responsabilités familiales et ménagères des femmes les empêchent aussi d'être promues à des postes supérieurs et d'avoir une activité continue. Leur rôle de mère et d'épouse ne leur laisse pas le temps de suivre des programmes de perfectionnement pour améliorer leur situation. D'ailleurs, leurs responsabilités ménagères sont souvent mentionnées lorsque la question de leur promotion se pose. On prétend qu'elles sont fréquemment absentes, ne veulent pas travailler en dehors de l'horaire, etc. Leur absentéisme (si absentéisme il y a) tient à ce qu'elles doivent également élever les enfants et répondre aux besoins sociaux de la société, ce qui est capital pour le renouvellement des générations.

3.3 Mesures prises et envisagées

37. Il incombe au Ministère du travail et des affaires sociales, et plus particulièrement au Département de la coordination des affaires féminines, d'améliorer la participation des femmes à la main-d'oeuvre. Le département introduit les questions relatives à l'égalité des sexes dans toutes les politiques du gouvernement, en étroite liaison avec le Bureau des affaires féminines. Des projets sur des activités génératrices de revenu sont exécutés

à Addis-Abeba, et suivis de près, en vue de parvenir à mieux intégrer les femmes au processus de production. Le département exécute et encourage des recherches appliquées et orientées vers l'action afin de pouvoir proposer des mesures capables d'améliorer la position et la condition des femmes, notamment par l'emploi. L'établissement de liaisons avec des institutions et des services du gouvernement est jugé très important pour éviter les doubles emplois.

38. Une équipe cherche à améliorer la condition de la femme dans la législation du travail. La nouvelle législation du travail en Ethiopie améliore les conditions de travail des femmes. Par exemple, il est interdit de licencier des femmes enceintes et un congé de maternité est prévu; la discrimination pour des raisons de sexe est interdite, etc. En dépit de nombreuses améliorations, il est manifeste que beaucoup reste à faire dans ce domaine.

39. On trouvera ci-après la description de plusieurs plans. Pour encourager les femmes à prendre des initiatives et, par exemple, à créer une entreprise privée, on envisage la publication de bulletins d'information locaux. Ces bulletins contiendront des renseignements qui permettront aux femmes de mieux appréhender leur situation, encourageront leurs initiatives et les aideront à trouver des organisations ou des institutions pouvant de leur fournir une assistance. Beaucoup de renseignements sur la situation et la condition des femmes manquent encore; c'est pourquoi des recherches sur la situation des femmes en Ethiopie seront organisées dans les zones rurales, en vue de mettre au point des projets concrets pour améliorer la situation socio-économique, culturelle et politique des femmes, et élaborer des méthodes et des politiques adaptées à leurs besoins et à leurs problèmes dans des régions déterminées.

4. SANTE, PLANIFICATION FAMILIALE ET NUTRITION

4.1 Situation effective, données

Santé

40. Les femmes, en tant que responsables du ménage et de la famille, jouent un rôle crucial dans la protection de la santé de tous les membres de la famille. La santé des femmes est souvent précaire, du fait des lourds travaux auxquels elles sont astreintes sans répit qui les rendent extrêmement vulnérables à la malnutrition, amoindrissent leur résistance physique et les exposent à toutes sortes de maladies (contagieuses); par exemple, les affections oculaires sont fréquentes chez les femmes qui doivent faire la cuisine dans une ambiance enfumée. Les risques d'infection sont élevés en raison des dépenses énergétiques que leur impose une lourde charge de travail (Tsehay Berhane Selassie, 1991).

41. En matière de soins de santé, il n'y a pas de discrimination entre hommes et femmes. Des services spéciaux (soins prénatals, services d'accouchement, programmes de santé maternelle et infantile, etc.) sont prévus. Ils n'atteignent qu'un petit nombre de femmes, et surtout, il s'agit de programmes "préventifs" considérés comme inférieurs aux soins "curatifs".

42. Les services de santé font défaut surtout dans les zones rurales. Les femmes sont lourdement tributaires des guérisseurs traditionnels. Simultanément, la connaissance locale de la médecine traditionnelle disparaît, celle-ci étant souvent considérée comme "dangereuse" ou "inférieure" à la médecine "occidentale".

43. Les traditions et les coutumes constituent également une menace pour la santé des femmes; dans les zones rurales, en particulier, des pratiques dangereuses jalonnent la vie sociale et marquent les principaux événements de la vie d'une femme : mariage précoce, mutilations sexuelles (90 % des femmes éthiopiennes), mauvaises pratiques pendant le travail et l'accouchement, la femme devant accoucher seule et hors de la maison, puis devant rester avec le bébé à l'abri de la lumière, tabous alimentaires, etc. Ces traumatismes psychosociaux affectent inévitablement la santé des femmes.

44. Nombre de jeunes filles et de femmes sont violées, et risquent donc d'être enceintes. Le manque d'accès aux contraceptifs et l'attitude négative des hommes à l'égard de leur emploi sont à l'origine de nombreuses grossesses non désirées. Beaucoup de femmes préfèrent l'avortement parce qu'elles n'ont pas les moyens d'élever un enfant, ou sont trop jeunes. Comme l'avortement n'est pas légal, nombre d'avortements sont pratiqués dans des conditions de manque d'hygiène responsables d'un taux de mortalité élevé. Les complications rénales sont une des causes directes de décès.

45. A cause du chômage et des difficultés économiques, de nombreuses femmes se prostituent pour gagner leur vie. Le taux de prostituées séropositives pour le sida est très élevé : 16,98 % contre 6,4 % en moyenne (Tsehay Berhave Selassie, 1991). Etant donné les habitudes de promiscuité, nombre de femmes seront contaminées par leurs partenaires.

46. Les taux bruts de natalité et de fécondité sont parmi les plus élevés du monde; le taux de fécondité totale par femme est de 7,5 pour 1000 habitants (voir annexe I, tableau 2). L'espacement entre les naissances est donc insuffisant, ce qui est préjudiciable à la santé de la mère.

47. Etant donné que les Ethiopiennes travaillent très dur pendant 15 heures par jour au moins, qu'elles soient enceintes ou non, toute grossesse présente un risque. Vingt femmes sur 1000 meurent de complications liées à la naissance d'un enfant. La mortalité maternelle est de 700 pour 100 000 (statistiques des services de santé éthiopiens, 1991), essentiellement attribuable à l'accouchement. Dans la plupart des cas, il n'y pas de services de santé, ils sont trop chers ou trop éloignés.

Planification familiale

48. En plus des répercussions de fréquentes grossesses sur la santé de la mère, l'énorme croissance démographique présente un danger pour toute la société; l'environnement et les ressources naturelles, l'approvisionnement en vivres et en eau, etc. Bien qu'un programme de planification familiale existe en Ethiopie depuis 1966, et qu'une grande importance lui soit accordée, sa couverture est très faible (3 %). Quelque 65 % des femmes sont, dit-on, renseignées sur la contraception, mais l'impact réel de ce programme sur la croissance démographique est minime. Les services ne pénètrent pas profondément à l'intérieur du pays et les contraceptifs font souvent défaut. La planification familiale s'adresse presque exclusivement aux femmes sans faire intervenir les hommes, or on ne peut tenir les seules femmes responsables de la croissance démographique. Le programme ne peut réussir que si l'attitude des hommes et de la communauté à l'égard de la planification familiale change.

49. Le problème démographique ne tient pas seulement aux coutumes traditionnelles; il est directement lié à la pauvreté. Le développement socio-économique et l'accès des femmes à l'éducation devront appuyer le programme de planification familiale, puisque le niveau d'éducation est directement lié à la pratique de la planification familiale (voir tableau 5).

Tableau 5 : Pourcentage des femmes mariées à Addis Abéba, qui ont recours à la contraception, en fonction de leur niveau d'éducation

Analphabètes/pas d'enseignement institutionnel	2,1 %
Primaire (1 à 6)	12,9 %
Premières classes du secondaire (7 et 8)	32,4 %
Classes terminales du secondaire (9 à 12)	52,2 %
Grade universitaire ou enseignement supérieur	61,7 %
Total	30,7 %

Source : CSA, Résultats préliminaires d'une enquête nationale sur la famille et la fécondité entreprise en 1990.

50. Le taux de croissance démographique élevé a une influence directe et importante sur la fourniture des soins de santé, puisque l'accroissement des services n'a pas suivi celui de la population. Actuellement, et d'après des statistiques de santé non publiées, seulement 45 % de la population ont accès aux services de santé (publics) existants, par ailleurs concentrés dans les zones urbaines.

Nutrition

51. La pauvreté ambiante est à l'origine de carences nutritionnelles. Dans les zones urbaines, beaucoup de gens n'ont pas de quoi manger tous les jours. Dans les zones rurales, de nombreux ménages agricoles ne peuvent produire suffisamment pour subvenir à leurs besoins. L'apport calorique par habitant est en baisse. Cette situation affecte les femmes qui ont du mal à se procurer ce qu'il faut pour assurer un bon repas à leur famille chaque jour, parce qu'elles sont responsables de l'alimentation et donnent ce qu'il y a de mieux à leur famille avant de se nourrir elles-mêmes. La malnutrition est un symptôme de pauvreté. Lorsque les statistiques montrent que la malnutrition s'aggrave parmi les enfants, ce qui est le cas dans de nombreuses parties de l'Ethiopie, on peut conclure que la malnutrition des femmes suit la même tendance.

52. Plusieurs études donnent à penser qu'un fort pourcentage d'Ethiopiennes sont exposées à des carences nutritionnelles de tous ordres : protéines, vitamine A, iode, etc. Cette situation est aggravée par les sécheresses, les migrations et les déplacements de population qui brisent les mariages et épuisent les ressources naturelles, ce qui affecte surtout la situation nutritionnelle des femmes et des enfants des ménages dirigés par une femme.

53. Dans de nombreux cas, le statut très bas de la femme ne lui permet guère d'intervenir dans les décisions à l'intérieur du ménage et de demander davantage d'argent ou des ressources pour nourrir la famille.

4.2 Principaux problèmes

54. Deux raisons principales contribuent à la dégradation de la santé des femmes; d'une part, les lacunes des services de santé et la pauvreté ambiante et, d'autre part, la charge de travail qui leur est imposée et qui les rend

vulnérables à toutes sortes de risques de santé. Le mauvais traitement physique et mental infligé aux femmes augmente leur vulnérabilité. La santé est rarement considérée d'un point de vue spécifiquement masculin ou féminin. Les programmes spéciaux pour les femmes ne sont élaborés qu'en fonction de leurs attributions culturelles dans la collectivité en tant que mères et que soignantes.

55. Le système de santé est encore trop axé sur les soins au détriment de la prévention.

56. La planification familiale est trop souvent considérée comme la responsabilité des seules femmes, les hommes y étant opposés. Culturellement, on veut encore de nombreux enfants; en outre, dans les zones rurales, c'est grâce au travail des enfants que les travaux agricoles peuvent être exécutés en temps voulu. Pour le reste, les services sont encore insuffisants; éloignés du domicile; les comprimés, les préservatifs, etc., manquent; le suivi et les conseils font défaut.

57. La situation nutritionnelle des femmes éthiopiennes s'est dégradée pour un certain nombre de raisons : tabous et pratiques culturels, statut médiocre des femmes à l'intérieur de la communauté, accès des femmes aux ressources et maîtrise de celles-ci, accès aux services de santé et à l'enseignement, situation sanitaire générale, accès au système de production alimentaire.

4.3 Mesures prises et envisagées

58. Au plan de la santé, des programmes axés sur les femmes en tant que mères ou futures mères, sont établis : programme de planification familiale, programme de soins de santé maternelle et infantile, programme de soins prénatals, formation d'accoucheuses traditionnelles et agents de santé communautaire.

59. La plupart des programmes de santé ont une composante "éducation pour la santé" où il est question des dangers de certaines pratiques traditionnelles, d'hygiène personnelle, d'hygiène du milieu, de nutrition, des soins pendant la grossesse, etc.

60. Des recherches sont menées sur les sciences et les techniques alimentaires, les habitudes diététiques, la biochimie alimentaire, l'éducation, la nutrition, etc. Pour faire de l'éducation nutritionnelle, on forme des moniteurs et on assure un enseignement au niveau communautaire. On utilise aussi les médias, les programmes de télévision, la radio, la presse et les livres, les films, les affiches, etc., et les programmes scolaires officiels. Par ailleurs, on suit la croissance des enfants à l'école et dans la communauté, on encourage le jardinage derrière les maisons et à l'école, les programmes de santé maternelle et infantile, la vulgarisation agricole, les clubs de nutrition dans les écoles. Des rations supplémentaires et des oligo-éléments sont distribués aux groupes vulnérables, y compris aux femmes. Les programmes d'intervention sont suivis par les organismes compétents.

61. Des mesures et des programmes prévus prochainement dans les secteurs de la santé, de la planification familiale et de la nutrition, intéressent les services de soins et la prévention. Une formation est assurée aux agents de santé communautaire et aux accoucheuses traditionnelles; elle tient compte des problèmes de santé propres à chaque sexe. La priorité sera donnée, avec l'appui de la communauté, aux programmes de soins de santé primaires dans la communauté et les femmes en seront les principales bénéficiaires.

62. Des programmes de santé vont être exécutés par des établissements qui ne sont pas à proprement parler des établissements de santé, comme les centres spécialisés de jour. Des recherches sur la santé, la planification familiale et la nutrition devraient être entreprises.

63. Le Programme de planification familiale sera remanié, de façon à avoir davantage de portée et à s'adresser aux hommes comme aux femmes. La fourniture de moyens anticonceptionnels serait améliorée. Une politique démographique, abordant les problèmes de l'égalité de sexe en liaison avec les problèmes démographiques, est en cours d'approbation.

64. L'Institut éthiopien de nutrition entend principalement préparer les femmes et la communauté à améliorer la sécurité alimentaire des ménages par l'élevage de poules, la culture de petits jardins, de meilleures techniques de préparation des aliments et d'autres activités génératrices de revenu. Les bienfaits de l'allaitement maternel font l'objet d'une campagne active menée par les médias et autres moyens de communications, etc. On entend aussi diffuser des renseignements sur la nutrition à l'intention des femmes par le biais du programme scolaire institutionnel, de programmes communautaires, de la vulgarisation agricole, à des agents sur le terrain et des services de santé maternelle et infantile. Des rations supplémentaires et des oligo-éléments seront distribués aux ménages et aux femmes vivant dans des zones affectées par la sécheresse, pauvres, déplacés et nécessiteux par les organisations et institutions compétentes tels le RRC, le Ministère de la santé, l'Institut éthiopien de nutrition et autres organismes donateurs.

5. SITUATION JURIDIQUE DES FEMMES

5.1 Situation des femmes dans la société éthiopienne

65. La répartition des rôles et la détermination du statut par la société ne sont pas faites sur la base des aptitudes individuelles mais de considérations extérieures telles que le sexe, l'âge, la profession, l'éducation, les caractéristiques ethniques, etc. Les critères servant à définir le statut sont pour l'essentiel déterminés culturellement et varient d'un pays à l'autre. Un des critères les plus importants en Ethiopie est le sexe.

66. Chacun doit agir conformément aux attentes de la société et s'il (ou elle) ne répond pas à ces attentes, il (ou elle) encourt la désapprobation. Pour éviter les conflits susceptibles de surgir à cause de ces écarts, chaque société a mis au point des mécanismes coercitifs, tels que préceptes moraux, traditions, croyances religieuses, dont l'objet est d'intégrer les individus à l'environnement social. Dans le cas présent, nous nous intéresserons à un de ces mécanismes (lois) et à son influence sur la condition des femmes.

67. Dans toutes les cultures et religions de l'Éthiopie, les femmes sont peu considérées. Dès l'enfance, on constate une différence marquée entre l'éducation des garçons et des filles dans la famille. Les filles sont essentiellement préparées à devenir des mères et des épouses. Les deux lois religieuses coutumières du pays, la fetha negest (pour les chrétiens) et la chari'a (pour les musulmans), régissent la vie. Une autre loi importante à cet égard est le "Code civil", qui fait partie du Recueil officiel des lois d'Ethiopie. Ces lois affectent différemment la situation des hommes et celle des femmes.

5.2 Lois sur le mariage et le divorce

68. Il y a trois types de mariages en Ethiopie. Les mariages coutumiers et religieux dominent dans les zones rurales. Sont généralement précisés l'âge légal du mariage, les droits parentaux et de succession, les droits en cas de séparation et de divorce, etc. Le mariage civil est le troisième type.

Les trois lois mentionnées ci-dessus, la fetha negest, la chari'a et le Code civil, déterminent toutes l'âge minimum du mariage pour les hommes et les femmes. Il est respectivement de 12, 9 et 15 ans pour les hommes, de 20, 12 et 18 ans pour les femmes. Dans la plupart des cas, c'est le père qui décide du mariage des enfants. En général, même si les diverses lois imposent des âges différents, il est manifeste que toutes fixent un âge plus bas pour le mariage des filles que pour celui des hommes. Bien que les futurs époux soient souvent consultés, les parents des deux côtés doivent donner leur consentement. L'idée est que le mariage n'est pas simplement une union entre les membres du couple, mais aussi une union entre les deux familles.

69. Le prix de la mariée est un autre aspect qui fait du mariage une affaire de famille délicate. Par suite du prix élevé de la mariée et des critères de sélection très stricts fixés par les familles, le mariage par enlèvement est pratiqué dans quelques sociétés. De toute façon, il est clair que les jeunes filles ne peuvent choisir leur futur mari. Cela signifie aussi que les filles sont très tôt chargées de tâches ménagères qui nuisent à leur développement personnel (y compris à leur éducation). Il est également évident que l'homme joue facilement un rôle paternel et exerce sa domination à l'égard de la femme, du fait de sa maturité et de son expérience de la vie.

Droits personnels des femmes dans le mariage

70. Le Code civil d'Ethiopie déclare que les époux se doivent mutuellement respect, appui et assistance. Néanmoins, il stipule également que le mari est le chef de la famille et que la femme doit lui obéir, ce qui va à l'encontre du principe de la responsabilité conjointe. La supériorité du mari est affirmée lorsque le Code déclare que "le mari doit protéger sa femme et guider sa conduite."

71. En général, l'épouse adopte le nom, le domicile, la résidence et la nationalité de son mari. Une Ethiopienne qui épouse un étranger perd sa nationalité.

72. Bien que les droits parentaux soient en principe également partagés, les lois religieuses coutumières stipulent que le pouvoir de décision revient au père, aux frères (aînés) et au grand-père.

73. Les lois coutumières et officielles prévoient le divorce pour les hommes et pour les femmes. Dans les faits, les femmes ont beaucoup plus de difficultés pour faire valoir leurs droits. En outre, malgré l'obligation officielle faite à l'époux de payer une pension alimentaire après le divorce, le montant de cette pension est le plus souvent négligeable.

5.3 Discrimination à l'égard des femmes en matière de propriété foncière

74. Officiellement, la législation ne fait pas de discrimination sexuelle en ce qui concerne l'acquisition et la propriété de biens. Néanmoins, l'administration des biens est confiée au mari qui a même le droit d'en

disposer, à concurrence de 500 birr, sans le consentement de sa femme, de sorte que, dans la pratique, la femme est pratiquement dépossédée et dépendante de son mari. En matière de succession aussi, les lois coutumières ou officielles favorisent en général le mari.

75. Au moment de la dissolution du mariage, par exemple lorsqu'un des époux demande le divorce, la loi prévoit un nombre égal d'arbitres qui sont en général des proches et une personne neutre pour assurer l'impartialité. Ce système pourrait sembler respecter l'égalité entre les hommes et les femmes, mais ces dernières sont toujours considérées comme des inférieures et, en général, obtiennent une plus petite part des biens. La garde des enfants est décidée par les arbitres. L'époux est tenu de verser une pension alimentaire, mais la plupart du temps aucun contrôle n'est exercé, le montant est souvent insignifiant et ne couvre pas les besoins.

76. La loi sur les retraites stipule qu'en cas de décès de la femme, le mari ne peut toucher sa pension que s'il peut prouver qu'il n'a pas d'autres moyens de subsistance. Par contre, en cas de décès du mari, la femme touche la retraite dans tous les cas.

5.4 Le droit du travail

77. En ce qui concerne les mesures visant à abolir les politiques et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, le régime précédent a publié un manifeste sur le travail, qui constituait un bon début pour l'égalité des femmes. Au nombre des mesures figuraient les suivantes : à travail égal salaire égal, protection égale pour tous les travailleurs quels que soient leur sexe, leur couleur et leur affiliation tribale. Cette loi a stimulé l'organisation de la classe ouvrière. Les femmes représentaient 25 % des membres du syndicat éthiopien. Les dispositions concernant la maternité prévoyaient des contrôles médicaux et un congé prénatal sur présentation d'un certificat médical, et un congé de maternité de 45 jours.

78. Fondé sur la nouvelle politique économique du Gouvernement provisoire d'Ethiopie, un nouveau manifeste, appelé Loi du travail, a été publié en août 1992. Elle prévoit un certain nombre de dispositions en faveur des femmes : elles peuvent obtenir désormais un congé de maternité de 90 jours; elles sont exemptées de travaux dangereux, en particulier lorsqu'elles sont enceintes; la grossesse ne peut être un motif de licenciement. Néanmoins, la loi n'est encore qu'un tigre de papier; le principal problème est de contrôler son application par tous les employeurs. Ceux-ci versent rarement le même salaire aux femmes qu'aux hommes pour un même travail et s'arrangent, par exemple, pour que les descriptions d'emploi diffèrent un peu.

5.5 Mesures prises et envisagées

79. Une politique sociale essayant d'assurer l'égalité des femmes figure au programme du Gouvernement provisoire éthiopien.

80. Comme on l'a déjà mentionné, une nouvelle loi sur le travail a été récemment promulguée. Elle contient de nombreuses améliorations en ce qui concerne la position juridique des femmes et les droits dont celles-ci peuvent se prévaloir en matière d'emploi. Néanmoins, il est parfaitement clair que beaucoup reste à faire dans le secteur du contrôle et du suivi pour assurer l'application de la loi.

81. Pour améliorer la situation juridique des femmes à tous les égards, il est important de mettre en place un mécanisme approprié dans les départements juridiques de tous les ministères compétents pour examiner les moyens de modifier les lois, afin que les hommes et les femmes soient traités sur un pied d'égalité.

6. AGRICULTURE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1. Situation actuelle, données

82. La croissance démographique en Ethiopie affecte la taille de la famille qui est elle-même liée à la qualité de vie. Une forte croissance démographique impose une pression accrue sur la terre et sur d'autres ressources telles que l'eau, les terres arables et l'environnement en général.

83. Deux décennies de guerre en Ethiopie ont entraîné une des crises agricoles les plus graves de l'histoire. Plusieurs facteurs, tels que le manque d'accès à la formation et à la vulgarisation agricole ou le manque de contrôle sur les ressources existantes, l'outillage, etc., ont encore aggravé la situation des femmes.

84. La relation des femmes avec l'environnement joue dans les deux sens. L'interdépendance est si étroite de part et d'autre qu'une partie ne peut survivre à l'autre. Bien que la femme éthiopienne n'ait en réalité aucun droit de propriété sur des ressources naturelles, elle joue néanmoins un rôle vital pour la conservation, la gestion et l'utilisation des ressources écologiques. La contribution des femmes ou leur position concernant l'environnement n'a toutefois jamais été reconnue ou appréciée par la société.

85. Les femmes représentent entre 60 et 93 % de la main-d'oeuvre dans l'agriculture de subsistance. Plus de 50 % de la production alimentaire traditionnelle est le fait des femmes. De nombreuses études sur la femme éthiopienne mettent en évidence leur charge de travail et leur contribution, tant dans le ménage que sur le lieu de travail. L'étude réalisée par Eva Poluha en 1980 - étude menée dans deux woredas éthiopiens sur les activités économiques des paysannes et leur rôle dans le développement - montre que les femmes doivent mener de pair les tâches ménagères et le travail à la ferme. Une étude de l'UNICEF, réalisée en 1990 par Zewdie Abegaz et Barbara Jung sur la charge de travail et les horaires de travail des femmes dans quatre associations paysannes, montre que les femmes accomplissent quotidiennement 17 types de travaux ménagers et agricoles et y consacrent 15 heures par jour. Un rapport de l'OIT, établi par Fekerte Haile en 1991, sur les femmes qui transportent du bois de feu à Addis-Abeba et dans la forêt périurbaine, souligne la misère et les mauvaises conditions de vie de ces femmes. La collecte et le transport du bois de feu est un travail pénible, traditionnellement effectué par les femmes et les enfants. En zones urbaines et rurales, femmes et enfants passent tous les jours de cinq à sept heures à chercher du bois de feu pour l'usage domestique, et pour la vente. Dans la plupart des régions d'Ethiopie, ce sont principalement les femmes qui fournissent le bois de feu à de nombreux ménages urbains. Femmes et enfants risquent leur vie en ramassant et en transportant ce bois. Les cas de violences et même de viol ne sont pas rares dans la forêt. Les femmes ne portent jamais plainte auprès des autorités locales en raison du caractère semi-illégal de leur travail. Certaines transportent des poids plus lourds qu'elles et parcourent en moyenne 11 à 12 kilomètres.

86. Les femmes sont connues pour être les dépositaires des savoirs indigènes en ce qui concerne les cultures traditionnelles et l'élevage, la conservation des ressources génétiques locales, l'identification et l'utilisation des plantes médicinales. La rapide réduction des ressources forestières et autres ressources naturelles menace maintenant la diversité biologique et privera les femmes de cet atout. La dégradation des habitats sauvages menace la survie des espèces végétales et animales. Cela prive le pays d'un potentiel génétique assurant la sécurité alimentaire et pourvoyeur de plantes médicinales : deux domaines qui intéressent les femmes.

6.2. Principaux problèmes

87. La division culturelle du travail est - outre les dures conditions naturelles de vie des femmes (et des hommes) - la cause fondamentale des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes rurales. Pour assumer toutes les tâches et responsabilités qui leur sont assignées culturellement - préparation des aliments, collecte de l'eau ou de bois de feu, soins aux enfants, travaux agricoles - les femmes travaillent du début de la matinée à la fin de l'après-midi. Les hommes auraient honte de participer à ces tâches traditionnellement féminines. Il reste beaucoup à faire dans le domaine des techniques appropriées pour alléger le travail des femmes.

88. En général, les femmes ne participent pas aux activités de vulgarisation agricole; elles n'ont pas non plus accès à l'outillage ou aux ressources (en ce qui concerne ces dernières, voir le chapitre suivant) les plus appropriés. Il n'est pas tenu compte de leur expérience des problèmes agricoles. Dans les programmes agricoles, les femmes sont rarement considérées comme des exploitantes. Si elles participent à ces programmes, elles sont trop souvent traitées simplement comme des mères et des femmes au foyer, ce qui exclut un nombre très élevé de ménages dirigés par une femme. Quelques programmes de développement rural seulement, axés sur les femmes et exécutés par des organisations non gouvernementales, ont réussi à donner aux femmes accès à des systèmes de crédit officiels.

89. Les femmes rurales sont confrontées de multiples façons à la dégradation de l'environnement. Les récoltes diminuent et les femmes sont à la recherche d'autres sources de revenu. Le bois de feu disparaît et les rivières se tarissent. Autant de causes d'accroissement de la charge de travail des femmes rurales.

6.3 Mesures prises et envisagées

90. Bien que les femmes jouent un rôle irremplaçable en agriculture, on a fait peu de chose pour les aider. Plusieurs programmes importants ont néanmoins été exécutés. Le Ministère de l'agriculture dispose d'une "armée" de 500 agents à domicile, déployés dans les zones rurales pour aider les femmes : promotion familiale; alimentation, nutrition et santé; activités génératrices de revenus; promotion de technologies appropriées pour alléger les tâches ménagères fastidieuses, formation et vulgarisation agricole.

91. Des consultants spécialisés dans les questions relatives à l'égalité des sexes sont affectés au Programme éthiopien d'action forestière, qui vise à recueillir des renseignements pour améliorer la participation des femmes aux programmes de sylviculture et les avantages qu'elles en tirent.

92. Des projets sont conçus à l'intention des femmes qui transportent le bois de feu, pour leur fournir d'autres activités génératrices de revenu et améliorer la qualité de leur vie tout en protégeant l'environnement.

93. Une unité spéciale - de préférence un département - du Ministère de l'agriculture et du Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement est prévue aux niveaux national, régional et à celui du woreda pour pourvoir aux besoins des femmes. Il s'agira de promouvoir une approche intégrée de toutes les activités des ministères en question. Le but est notamment d'améliorer l'accès des femmes à la vulgarisation agricole, aux outils appropriés et à toutes sortes de ressources comme les services de crédit.

94. Les deux ministères mentionnés ci-dessus se proposent de développer les activités génératrices de revenus des femmes rurales dans les différentes régions d'Ethiopie.

7. RESSOURCES : TERRES, EAU ET CREDIT

7.1 Accès des femmes à la terre, au crédit et à l'eau potable

La Terre

95. La réforme agraire de 1975 affirme que les femmes ont droit d'exploiter la terre au même titre que les hommes. La réalité est différente. Le chef de ménage, essentiellement l'homme est le propriétaire de la terre. En cas de qu'un conflit, c'est toujours la femme qui quitte le mari, la maison et les biens et retourne chez ses parents ou dans sa famille. Même si elle vit avec son mari, elle lui est subordonnée. Elle ne prend pas part aux décisions. Elle travaille dans les champs, élève du bétail qui ne lui appartient pas et ne dispose pas du produit de son travail.

96. Les relations de la femme avec la terre sont si étroites que c'est essentiellement la femme qui souffre de la dégradation du sol. Les hautes terres éthiopiennes sont soumises aux pressions de la surpopulation et du surpacage. Cela associé à des programmes de colonisation mal conçus, à l'expansion de l'agriculture, au surpâturage et aux incendies, a entraîné la déforestation, l'érosion du sol et la diminution de la productivité de la terre. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à cette situation.

L'Eau

97. Ce sont les femmes qui puisent l'eau, la transportent et l'utilisent. Comme elles sont chargées de l'approvisionnement en eau de la famille, elles sont particulièrement touchées par la pollution et la pénurie d'eau. Elles consacrent de trois à cinq heures par jour aux corvées d'eau, et dans de nombreux endroits davantage, lorsque les sources se tarissent. Cela touche tout le monde, mais alourdit énormément la charge de travail des femmes en particulier.

98. La pénurie d'eau, qui résulte des sécheresses récurrentes, menace les paysans de disette. La pénurie d'eau potable expose les populations rurales et urbaines à des risques de santé. Les déchets rejetés par les tanneries et les petites entreprises ont affecté la santé publique et sont responsables de malformations chez les enfants.

99. Les femmes ne sont pas consultées et ne sont pas associées aux efforts d'amélioration des approvisionnements en eau, cela non seulement au niveau des travaux proprement dits, mais aussi à celui de la décision et de l'entretien.

Crédit

100. En général, les systèmes de crédit officiels sont peu développés en Ethiopie. Les femmes n'ont pratiquement pas accès aux quelques services existants, cela surtout dans les zones rurales. Comme il a déjà été dit, la situation juridique des femmes en Ethiopie et l'application de la plupart des décisions gouvernementales, sont telles que les femmes ne peuvent bénéficier de ce type de service. Le manque d'accès au crédit empêche évidemment les femmes d'entreprendre de petites activités économiques de tous types.

7.2 Mesures prises et orientations

101. Il est intéressant de souligner que le Gouvernement provisoire a tenu sa promesse dans les zones qui ont été conquises en premier par le EPRDF (au nord de l'Ethiopie), en procédant à une nouvelle distribution de terres; à cette occasion, les femmes ont obtenu accès à la terre au même titre que les hommes. La seule différence était l'âge minimum donnant droit à une parcelle : 18 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes. Bien que l'absence de titres de propriété foncière entretienne encore une certaine insécurité, femmes et hommes sont traités également. Dans les zones où les terres n'ont pas été distribuées équitablement entre les sexes, il faudrait ouvrir des négociations pour améliorer la situation des femmes au regard de la propriété foncière et de leurs droits.

102. Le Bureau des femmes du Comité des ressources en eau assure la liaison pour tout ce qui concerne les femmes et l'eau. Dans la pratique, il s'agit d'établir des relations avec d'autres ministères et organismes, de participer à des séminaires, des ateliers, et de rédiger les procès-verbaux. Le Bureau a également établi une bibliographie sur les femmes dans les programmes sur l'eau de l'UNICEF : WATSAN en Ethiopie.

103. Parmi les nouveaux programmes envisagés par le Bureau des femmes du Comité des ressources en eau figurent la collecte et l'analyse des données, ainsi que l'évaluation des besoins, pour établir des priorités et mettre au point des méthodes en vue de faciliter l'accès à une eau saine et de bonne qualité. Il s'agira également d'améliorer la participation des femmes à la formation et au renforcement de comités de l'eau gérés par des femmes. On prévoit d'organiser prochainement la préparation, l'essai et la diffusion de matériel d'éducation et de vulgarisation.

104. L'accès des femmes au crédit est notoirement limité; la situation n'a guère changé et ne devrait pas évoluer dans un proche avenir. Néanmoins, la plupart des services pour les femmes, le Bureau des affaires féminines et le Département de coordination pour les femmes au Ministère du travail et des affaires sociales accordent un rang de priorité élevé à la question.

8. HABILITATION ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

8.1 Fonction de direction

105. La Charte provisoire de l'Ethiopie pour la période transitoire, se réclamant de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, déclare que les droits de la personne humaine seront pleinement respectés. Cela signifie notamment qu'hommes et femmes doivent être traités sur un pied d'égalité dans tous les aspects de la vie socio-économique et politique du pays. En conséquence, le Gouvernement provisoire d'Ethiopie a créé un mécanisme pour les femmes, comme indiqué dans le premier chapitre.

106. Traditionnellement, les femmes sont toujours considérées comme étant incapables de gérer une société ou un service. Heureusement, le Gouvernement provisoire éthiopien a nommé cinq femmes ministres parmi lesquelles la responsable du Bureau des affaires féminines. Par contre, il est décevant de constater que les femmes ne peuvent toujours pas accéder facilement à des postes de direction.

8.2 Rôles de décision

107. Comme il a été indiqué ci-dessus, les femmes participent très peu à la décision. En ce qui concerne la gestion du ménage, ce sont généralement elles qui décident, mais s'agissant de sommes plus conséquentes ou de décisions qui ne touchent pas directement l'économie ménagère, les femmes n'ont plus de pouvoir. La participation des femmes au niveau communautaire est traditionnellement réduite. Si les femmes font partie d'organismes officiels, par exemple d'une association paysanne ou locale, elles sont le plus souvent représentées par des hommes. La prise de décisions est considérée comme étant une affaire d'hommes. Bien que dans les zones urbaines surtout les femmes commencent à élever la voix, leur influence, leur pouvoir de décision et leur possibilité de faire valoir leurs droits restent très limités.

108. Bien que les femmes aient le droit de vote au même titre que les hommes lors de l'élection de leurs représentants, des données non confirmées montrent que les hommes sont beaucoup plus nombreux à voter que les femmes qui, elles-mêmes, sous-estiment l'importance de leur vote.

8.3 Les médias et les femmes en Ethiopie

109. Les médias sont un instrument important pour changer l'image traditionnelle des femmes. Depuis quelques mois, un programme hebdomadaire sur la promotion des femmes est diffusé à la télévision. La radio et les journaux donnent aussi régulièrement des informations sur la nécessité de la promotion de la femme en Ethiopie.

110. De même, pendant la campagne électorale, à tous les niveaux (national, régional ou local), les médias montrent délibérément une femme qui va voter et qui indique comment procéder. C'est un détail, mais il a son importance pour accroître la participation des femmes à la vie politique.

8.4 Mesures prises et envisagées

111. Le Bureau des femmes au Conseil des ministres, joue un rôle essentiel dans le Mécanisme pour les femmes, créé en 1992. Ce bureau a constitué une équipe pour rédiger le rapport sur la nouvelle politique en faveur des femmes et a proposé la nouvelle structure du Mécanisme. Le mandat du Département de la coordination des affaires féminines a été reconfirmé, ce qui souligne l'importance de la coordination des questions relatives à l'égalité des sexes en Ethiopie.

112. Un des principaux objectifs est d'améliorer la communication entre toutes les institutions s'intéressant à l'"égalité des sexes et au développement". La mise en place d'un réseau et d'un système de communications pouvant assurer une coopération appropriée est donc considérée comme très importante. Cette structure permettra de mettre au point des méthodes intégrées tenant compte de l'égalité des sexes, d'éviter les chevauchements d'activités et de procéder à des échanges d'expériences fructueux en la matière.

113. Il est clair que les changements en ce qui concerne l'habilitation et la participation politique seront très lents. Les femmes doivent conquérir ce qui n'est pas donné.

9. RESUME ET CONCLUSIONS

114. La condition de la femme et le rythme du développement sont étroitement liés. Le développement social, la croissance économique et l'amélioration de la qualité de la vie ont progressé plus rapidement dans les secteurs où les femmes ont un statut élevé, et plus lentement dans ceux où les femmes sont particulièrement désavantagées. Pour l'Ethiopie en général, on peut dire que le développement socio-économique est toujours à la traîne, malgré tous les efforts entrepris. Non seulement les femmes, mais une grande majorité de la population, vivent toujours dans une pauvreté abjecte.

115. Les pressions internationales pour la promotion de la femme et les efforts du Gouvernement éthiopien, des institutions donatrices multilatérales et bilatérales pour créer des services "femmes et développement" chargés d'entreprendre des projets tenant compte de l'égalité des sexes ont contribué à créer un terrain favorable à la participation des femmes au développement.

116. En ce qui concerne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signée par le Gouvernement éthiopien, beaucoup reste à faire pour améliorer la situation et la condition des femmes.

117. Le taux d'inscription des filles dans l'enseignement institutionnel est toujours inférieur à celui des garçons. La proportion de filles diminue à mesure que le niveau d'enseignement s'élève. Il faut aussi améliorer la formation professionnelle des femmes. Le niveau d'instruction relativement faible des femmes est un obstacle en ce qui concerne l'emploi, l'utilisation de services tels que la planification familiale, etc.

118. La nouvelle loi sur le travail N° 42/93 protège la famille par les dispositions ci-après :

- Elle interdit l'emploi des femmes à des catégories de travaux particulièrement pénibles ou dangereux pour leur santé;
- Elle interdit le travail des femmes enceintes entre 22 heures et 6 heures du matin;
- Elle accorde aux femmes enceintes des congés pour contrôles sur présentation d'un certificat médical;
- Elle accorde 90 jours consécutifs de congé de maternité payé;
- Elle interdit l'emploi des jeunes (de 14 à 18 ans) à des travaux pouvant mettre en danger leur vie ou leur santé.

119. Par contre, en raison de leur énorme charge de travail tant dans les zones rurales qu'urbaines, les femmes ont de nombreux problèmes de santé. Le manque de services de santé les affecte particulièrement, étant donné que ce sont elles qui assurent les soins des enfants et des membres de la communauté. Les grossesses et les accouchements posent de nombreux problèmes de santé; le taux de mortalité maternelle demeure un des plus élevés du

monde. La planification familiale est trop peu pratiquée, en partie faute de services et en partie pour des raisons culturelles. La malnutrition touche particulièrement les femmes traditionnellement chargées d'assurer l'alimentation du ménage.

120. Bien que la plupart des lois ne soient pas explicitement discriminatoires à l'égard des femmes, dans les faits, nombre d'entre elles contiennent des dispositions pouvant être considérées comme telles qui, mises en application, sapent la position et la situation des femmes. Il s'agit par exemple de la réglementation sur le mariage et le divorce, de la propriété et de la possibilité de faire valoir ses droits.

121. Les femmes rurales ont constitué une catégorie pratiquement oubliée dans le développement socio-économique. Elles sont surchargées de travail, et ce, dans des conditions qui vont en s'aggravant à cause de la dégradation de l'environnement naturel. Elles sont confrontées à l'absence générale de services. Les services agricoles eux-mêmes ne sont pas orientés vers les femmes parce que leur travail n'est pas reconnu.

122. Qu'il s'agisse de l'accès aux ressources ou de la maîtrise des ressources, les femmes restent désavantagées par rapport aux hommes. Cela tient surtout aux perceptions traditionnelles de la propriété, des besoins et des problèmes des femmes.

123. Bien que les hommes et les femmes soient désormais sensibilisés au problème, la participation politique des femmes est toujours très limitée. En particulier, leur représentation dans les services publics et leur participation à la décision sont loin d'être satisfaisantes.

124. Le développement le plus prometteur dans la perspective de l'égalité et de l'habilitation des femmes est l'élaboration d'une politique de la femme qui est en cours d'approbation et pourra ensuite être mise en oeuvre. Il en résultera un élargissement du Mécanisme pour les femmes en Ethiopie, non seulement au niveau national, mais aussi régional. La création de départements des affaires féminines, dotés d'un budget raisonnable et de personnel qualifié, concentrera l'attention sur les questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les domaines. Comme la subordination des femmes tient essentiellement aux normes et aux valeurs ayant cours dans le pays, une vigilance constante à tous les niveaux de la société éthiopienne est essentielle à la promotion des femmes éthiopiennes.

125. L'événement marquant de la période qui s'ouvre sera la mise en place d'un Plan national d'action pour la promotion de la femme, qui proposera des stratégies et des objectifs très concrets. Il faut maintenant passer à l'action.

LISTE DES DOCUMENTS UTILISES POUR L'ETABLISSEMENT DE CE RAPPORT

- * Tsehay Berhane Selassie "Gender Issues in Ethiopia", Institut d'études éthiopiennes, Université d'Addis-Abeba, Addis-Abeba, novembre 1991.
- * Hanna Kebede; "Gender Relations in Mobilizing Human Resources", in: "Ethiopia, Rural Development Options" par Siegfried Pausewang et autres; 1990.
- * Zewdie Abegaz et Barbra Jung; "Women's workload and work division in four Peasant Associations in Gojjam"; publication de l'UNICEF, Addis-Abeba, 1990.